



Association Belfortaine de Vol à Voile

Aérodrome de Belfort Chaux

52 Grande Rue 90300 Sermamagny



<http://www.planeur-belfort.fr>



club@planeur-belfort.fr



03 84 29 12 47

TARIFS 2025

1/3

Nos formules « DECOUVERTE » pour L'initiation au vol en planeur

Vol d'initiation au treuil

30€

Découverte du vol avec décollage au treuil en planeur biplace et double commande. Le vol comprend un décollage, un tour de piste et un atterrissage. Cette formule vous propose de découvrir la sensation du décollage au treuil. Il n'y a aucun engagement sur la durée du vol. Les treuillées suivantes effectuées le même jour sont fixées à 20€.

Vol d'initiation avec avion remorqueur

110€

Découverte du vol en planeur et des notions de pilotage en planeur biplace double commande. La durée du vol est comprise entre 20 et 30 minutes en fonction des conditions météo du jour. Le décollage et la prise d'altitude sont effectués avec notre avion remorqueur.

Stage découverte 3 jours

350€

Découverte du club et du vol à voile sur 3 jours. Briefings théoriques et premières leçons du pilotage de base en vol. Décollage au treuil ou au remorquage (3 vols remorqués maximum) pour 3 à 4h de vol suivant les conditions météo. Les 3 jours consécutifs ou pas sont à effectués dans la saison en cours. Conversion possible sur un forfait école si vous souhaitez vous lancer dans une formation. Formule limitée en nombre de stagiaires annuels, valable une seule fois par personne.

Stage découverte 6 jours

750€

Découverte du club, du vol à voile et des notions avancées du pilotage planeur sur 6 jours. Briefings théoriques et leçons de pilotage en vol. Décollage au treuil ou au remorquage (6 vols remorqués maximum) pour 6h à 8h de vol suivant les conditions météo. Les 6 jours consécutifs ou pas sont à effectués dans la saison en cours. Conversion possible sur un forfait école si vous voulez poursuivre la formation. Formule limitée en nombre de stagiaires annuels, valable une seule fois par personne.

Notre formule « DECOUVERTE » sur aéronef motorisé

Vol d'initiation sur TETRAS BS

65€

Découverte du vol en aéronef motorisé (TETRAS BS) : Vous découvrirez les sensations uniques du vol motorisé lors d'un vol de 30 minutes. Ce sera l'occasion de découvrir notre environnement proche, ses villages, ses lacs et les reliefs des Vosges, et ce en toutes saisons !

La formule « ECOLE » pour une formation A la licence de pilote de planeur (SPL)

Inscription saison club

- 25 ans

+ 25 ans

Cotisation annuelle	227 €	227 €
Forfait treuil	87 €	87 €
- Licence Assurance Fédérale (de base)	92,06 €	197,06 €
- Forfait planeur école (1 ^{ère} année) *	675 €	750 €
- Forfait planeur école (2 ^{ème} année)	375 €	450 €
- Pack SPL Théorique FFVP & Examen **	50 €	75 €

Total inscription (1^{ère} année) hors remorquage avion **1131,06 €** **1336,06 €**

* **Le forfait école** est réservé aux nouveaux membres non titulaires de la licence de pilote planeur s'engageant dans une formation. Les heures de vol planeur ainsi que les cours théoriques et pratiques sont inclus dans cette formule. Avec le forfait décollages au treuil illimités, cette formule permet d'aboutir au lâcher solo puis à la licence de pilote planeur (SPL). Ce forfait ne peut être souscrit plus de 2 saisons consécutives. Quelques décollages avec avion remorqueur en supplément sont à prévoir dans la formation.

* **Prime objectifs de progression** : cette prime sera versée sur le compte pilote de l'élève pour accompagner sa progression jusqu'à l'obtention de la SPL :

+100€ au lâché solo, +50€ au Pass Planeur, +150€ à l'obtention de la SPL

** **Le Pack SPL Théorique FFVP & Examen** comprend l'accès illimité au e-learning fédéral de formation au théorique SPL et le passage de l'examen théorique

Aides financières FFVP aux -25 ans

Pour les jeunes -25 ans, la FFVP accorde des aides sur objectifs, attribuées au lâché solo et à l'obtention de la SPL. Ces aides sont créditées en fin de saison et à valoir sur une réinscription « école » ou « loisir » la saison suivante. Ces aides visant à la poursuite de l'activité vol à voile sont non remboursables en cas d'arrêt de l'activité au bout de la première saison. Elles peuvent être transférées à un autre club affilié en cas de déménagement.

Modalités sur le site de la FFVP : <https://www.ffvp.fr/les-bourses/>



Association Belfortaine de Vol à Voile

Aérodrome de Belfort Chaux

52 Grande Rue 90300 Sermamagny



<http://www.planeur-belfort.fr>



club@planeur-belfort.fr



03 84 29 12 47

TARIFS 2025

2/3

Les formules « PASSION » pour les pilotes SPL

Inscription saison club

- 25 ans

+ 25 ans

- Cotisation club annuelle ** 227 € 227 €
- Forfait Treuil saison 87 € 87 €
- Licence Assurance Fédérale (option de base) 92,06 € 197,06 €
- Forfait « Passion » au choix dans le tableau ci-dessous*

Forfaits	10H	20H	30H	40H	50H	60H	70H	80H	90H	100H
Prix € +25 ans	200	450	550	610	700	790	830	870	910	1000
Prix € -25 ans -10% soit...	180	405	495	550	630	710	745	780	820	900
Dépassement €/h	25€	23€	21€	18€	16€	15€	14€	13€	12€	10€

* **Le choix du forfait est fixé à l'inscription** pour toute la saison en cours. En fonction de l'état financier de l'association et des heures réellement effectuées, il pourra être ajusté en fin de saison de - 10H à +20H maximum.

** **Tarif famille** sur la **cotisation club** : 50% pour le 2^{ème} membre, offert à partir du 3^{ème} membre

Les **Instructeurs** et les **Pilotes remorqueur** bénéficient d'une réduction de **-20%** sur le forfait choisi sous condition d'une présence minimale de **10 journées** dans leur fonction

Attention, pour les toutes les réinscriptions, majoration de 50€ si inscription faite après la reprise des vols.

Avantages club des forfaits – de 25 ans

Leurs prix correspondent à une réduction de 10% par rapport aux prix des forfaits normaux. Il inclut aussi **l'accès gratuit et illimité au planeur type Ka8** pour entraînement.

Tarifs remorquage, treuil, ULM et voiture club

Les tarifs indiqués ci-dessous sont susceptibles d'être modifiés en cours de saison suivant l'évolution du prix du carburant notamment. En cas de changement, les pilotes seront informés par affichage au club.

Remorquage ULM

Les tarifs sont donnés pour un centième d'heure compteur avec le Tétrás 912 CS-R :

- Remorquage : **1,50 €**
- Convoyage* : 1,15 €
- Opérations extérieures : 1,75 €

* Est considéré comme convoyage le redécollage d'un planeur à l'extérieur ou le dépannage depuis un autre aérodrome pour ramener le planeur remorqué en local de sa base, sinon le redécollage est au tarif du remorquage classique.

Treuil

Pour les membres du club, l'usage du treuil est inclus et illimité dans la saison. Pas de facturation supplémentaire. Pour tout autre cas, le prix de la treuillée est fixé à **7 €**.

Utilisation du TETRAS BS

L'utilisation est réservée aux membres inscrits à l'ABVV et disposant d'une licence FFVP.

- Le tarif est de **65€ de l'heure pour les vols de loisir**
- le tarif est de **55€ pour les vols de formation avec instructeur** (remorquage, école campagne...).

Le compte pilote doit être approvisionné par tranche de 5 heures de vol



Association Belfortaine de Vol à Voile

Aérodrome de Belfort Chaux

52 Grande Rue 90300 Sermamagny



<http://www.planeur-belfort.fr>



club@planeur-belfort.fr



03 84 29 12 47

TARIFS 2025

3/3

La formule « DUO Club » pour les pilotes avec licence DUO

Pour les pilotes avec licence FFVP « DUO »

Une fois inscrit au club (cotisation club + licence DUO + forfait treuil), une réduction de 100€ sur le forfait club de votre choix sera appliquée.

Cette formule est réservée aux adhérents qui voudront voler exclusivement en double commande, non PIC/Commandant de Bord

Le PIC/Commandant de Bord doit être un pilote VI autorisé par le Club

Les heures de vol sont décomptées du compte du pilote titulaire de la licence DUO

Les tarifs particuliers

Pilote de passage

Sur avis du comité et du chef pilote, tout pilote extérieur licencié à la FFVP et inscrit dans un autre club doit s'acquitter d'une **cotisation journalière de 20 €** ou d'une cotisation annuelle au-delà de 10 jours.

L'heure de vol sur planeur club est fixée à 35 € sous réserve d'être lâché et autorisé par le chef pilote de l'ABVV. Un vol de contrôle des compétences peut être demandé.

Utilisation du local ABVV

Pilotes de passage :

Sur demande auprès du comité et après autorisation, l'utilisation du local ABVV est possible aux pilotes de passage. Il sera demandé **10€ par personne et par jour**

Membres ABVV pour une utilisation privée :

Sur demande et après accord du comité, l'utilisation du local ABVV est possible aux membres pour une utilisation privée. Il sera demandé **5€ par personne non membre et par jour**

Pilote propriétaire à l'année

L'Association peut décider d'accueillir en son sein des pilotes propriétaires de leur planeur. Le Règlement Intérieur en précise les conditions et une **convention annuelle** sera établie entre le pilote et l'Association. En particulier, ils sont membres à part entière de l'Association avec les mêmes droits et les mêmes devoirs de participation aux activités de l'Association. Un vol de contrôle des compétences peut notamment être demandé.

L'adhésion et le paiement de la **cotisation club annuelle**, ainsi que la prise de **licence FFVP** via l'Association leur seront demandés

Les **tarifs de remorquage et de treuillage** sont les mêmes que pour les autres membres

Le stockage de leur planeur doit se faire en remorque et à l'extérieur

L'heure de vol sur planeur club est fixée à 35 € sous réserve d'être lâché et autorisé par le Chef Pilote de l'Association.

